

# Comment louer un vélo électrique ?

## 1. Je m'inscris au service

Directement en Mairie

Place Georges Clemenceau –  
Oloron Sainte-Marie

ou

par téléphone au  
05.59.39.99.99

## 2. Je choisis ma durée de location et mon moyen de paiement

Durée	3 mois	6 mois	1an
Tarif	70 €	120 €	200 €
Tarif Réduit*	35 €	60 €	100 €
Echelonnement de paiement	Paiement en une fois	Paiement en une fois Ou ½ tarif le 1 <sup>er</sup> mois ½ tarif le 4 <sup>ème</sup> mois	Paiement en une fois Ou ¼ tarif le 1 <sup>er</sup> mois ¼ tarif le 4 <sup>ème</sup> mois ¼ tarif le 7 <sup>ème</sup> mois ¼ tarif le 10 <sup>ème</sup> mois

- Par chèque
- ou
- Par espèce

## \* Qui peut bénéficier du tarif réduit et avec quel justificatif ?

- **Etudiants** : la carte étudiante ou certificat de scolarité
- **Chômeurs** : l'attestation d'inscription à Pole Emploi du mois en cours
- **Bénéficiaires du RSA** : l'attestation de la Caisse d'Allocations Familiales ou MSA
- **Bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé** : l'attestation de la Caisse d'Allocations Familiales  
=> Pour bénéficier du tarif réduit, fournir le justificatif au CCAS.

## 3. Je fournis mes justificatifs en Mairie

- **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois
- Copie de la **carte nationale d'identité** (recto/verso) ou passeport
- **Relevé d'identité bancaire (RIB)**
- Attestation de tarif réduit fournie par le CCAS pour les bénéficiaires

## 4. Je récupère mon vélo

Chez Pyrénées Cycles : 6 av du 19 mars 1962 –  
Oloron Sainte-Marie

avec mon attestation signée fournie par la Mairie



## 5. Je restitue mon vélo

Chez Pyrénées Cycles : 6 av du 19 mars 1962 –  
Oloron Sainte-Marie

avant la fin de la location

Etat des lieux du vélo réalisé au début et à la fin de la location

Chaque locataire est responsable de son vélo et de son entretien, toute mauvaise utilisation et dégradation lui seront facturées



TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA  
**CR**OISSANCE VERTE  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER



# Quelles sont mes obligations ?

- Faire attention aux autres usagers de la route
- Porter un casque
- Ne pas traverser sur les passages réservés aux piétons (ou traverser à côté de son vélo)
- Ne pas dépasser les véhicules par la droite
- Rouler sur les voies cyclables lorsqu'elles sont présentes
- Ne pas serrer les voitures en stationnement (ouverture des portières)
- Rouler en file indienne lorsque vous êtes à plusieurs
- Ne pas monter et rouler sur les trottoirs
- Ne pas transporter de passager sur le vélo
- Ne pas franchir les carrefours au feu rouge

- Ne pas prêter votre vélo
- Ne pas emprunter les sens interdits (sauf contresens cyclable)
- Pour un arrêt même de courte durée, attacher le vélo à un arceau de stationnement avec l'antivol fourni
- Signaler avec le bras vos changements de direction
- Avant de circuler, vérifier le bon état des éléments de sécurité : éclairage, pneus, freins
- Augmenter votre visibilité la nuit (accessoires réfléchissants)
- Rouler à droite sur la chaussée (sauf aménagement spécifique)
- Respecter la règle de priorité à droite
- Disposer d'une responsabilité civile

